



SOIXANTE-DIXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Abidjan 20 – 21 juin 2013

REGLEMENT C/REG12/06/13 RELATIF AU PROGRAMME REGIONAL DE LA CEDEAO POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

LE CONSEIL DES MINISTRES,

VU les articles 10, 11 et 12 du Traité révisé de la CEDEAO, portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions ;

VU les articles 28 et 55 dudit Traité relatifs à la promotion, à l'intégration et au développement de projets énergétiques dans la région ;

VU l'article 33 du Traité, relatif aux Postes et Télécommunications et aux termes duquel les Etats membres s'engagent à développer, à moderniser, à coordonner et à normaliser les réseaux nationaux des télécommunications en vue de permettre une interconnexion fiable entre les Etats membres et d'encourager la participation du secteur privé dans la prestation des services de télécommunication ;

VU la Décision A/DEC.13/01/03, relative à la mise en place d'un programme régional de facilitation du transport et du transit, aux fins

d'encourager le commerce intracommunautaire et la circulation transfrontalière ;

VU la Décision A/DEC.7/01/03, portant adoption du Protocole énergétique de la CEDEAO, établissant le cadre juridique visant à promouvoir une coopération à long terme dans le secteur énergétique de la CEDEAO et favorisant la complémentarité et le bénéfice mutuel en vue de favoriser un investissement accru dans le secteur énergétique et le développement du commerce énergétique dans la région ouest africaine ;

VU l'Acte additionnel A/SA.2/01/08 de janvier 2008, portant création de l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC) ;

VU le Règlement C/REG.27/12/07 du Conseil des Ministres, relatif à la composition, à l'organisation, aux fonctions et au fonctionnement de l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC), notamment en ses articles 5 et 9.1 ;

VU l'Acte additionnel A/SA.5/12/08 relatif à la politique sur les ressources en eau en Afrique de l'Ouest ;

VU la Décision A/DEC.02/05/81, relative à l'harmonisation de la réglementation des autoroutes ;

VU l'Acte additionnel A/SP.17/02/12, relatif à l'harmonisation des normes et procédures de contrôle des dimensions, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules de marchandise dans les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

VU l'Acte additionnel A/SA.2/01/07, relatif à l'accès et à l'interconnexion des réseaux et services du secteur des Technologies de l'information et de la communication (TIC) ;

VU l'Acte additionnel A/SA.3/01/07, relatif au régime légal applicable aux opérateurs et prestataires de services des télécommunications ;

CONSIDERANT le réseau du cadre communautaire du secteur des télécommunications et des TIC, principalement l'Acte additionnel A/SA.1/01/07, relatif à l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire du secteur des Techniques de l'information et de la communication (TIC) ;

VU la Décision relative à la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique, signée le 14 novembre 1999 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire (Décision de Yamoussoukro) ;

RAPPELANT le Règlement C/REG.1/01/05, relatif à la création d'une Unité du transport aérien au sein du Secrétariat exécutif de la CEDEAO ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC.14/01/05, relative à l'adoption d'une politique régionale sur les télécommunications et le développement d'une itinérance régionale du Réseau de téléphonie mobile dans les Etats membres de la CEDEAO ;

RAPPELANT le Règlement C/REG.18/01/05, relatif à la création au sein de la Commission de la CEDEAO, d'une Unité de développement et de mise en œuvre de projets (UDMP), chargée du développement et de la mise en œuvre des projets du NEPAD en matière de développement des infrastructures ;

RAPPELANT le Règlement C/REG.5/08/11/10, relatif à la dénomination et à l'établissement de règles de fonctionnement, d'organisation et d'opération de l'Unité de préparation et de développement de projets de la CEDEAO (UPDP) ;

NOTANT que la région est confrontée à des défis infrastructurels, notamment le manque d'accès à l'énergie et le manque de services énergétiques, la mauvaise desserte aérienne des Etats membres, le manque de liaisons sur les corridors routiers, l'inexistence ou la dégradation du réseau ferroviaire, l'inefficacité des ports maritimes, la mauvaise connectivité et les coûts onéreux imposés par le secteur des télécommunications ;

DETERMINE à favoriser en priorité le développement de projets régionaux d'infrastructures dans le souci de faire face aux défis infrastructurels auxquels est confrontée la région ;

SUR RECOMMANDATION de la réunion des Ministres des Etats membres de la CEDEAO en charge des Infrastructures, du Transport, des Télécommunication, des TIC, de l'Energie et des Ressources en eau, tenue le 9 novembre 2012 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire ;

EDICTE

Article 1^{er}

Les projets régionaux de développement des infrastructures joints au présent Règlement sont adoptés.

Article 2

Le Président de la Commission inclut le secteur comme les technologies d'information de la communication et les ressources en eau dans les études à entreprendre dans le cadre du fonds de développement des infrastructures et de l'énergie (FODETE).

Article 3

Le Président de la Commission mobilise les ressources nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de l'article 1 du présent Règlement.

Article 4 :

- 1) Le présent Règlement entre en vigueur à compter de sa signature par le Président du Conseil des Ministres.
- 2) Le présent Règlement sera publié par la Commission de la CEDEAO dans le Journal Officiel de la Communauté dans les trente (30) jours de sa date de signature par le Président du Conseil des Ministres. Il

sera également publié par chaque Etat membre dans son Journal Officiel trente (30) jours après que la Commission le lui notifiera.

FAIT A ABIDJAN, LE 21 JUIN 2013

LE PRESIDENT

POUR LE CONSEIL


.....
S.E. M. CHARLES KOFFI DIBY

ECOWAS REGIONAL INFRASTRUCTURE PROJECTS

TRANSPORT			
N°	PROJECTS	Estimated Cost (millions US\$)	Implementation period
ROAD TRANSPORT		4 622	
1	Trans African Highway(TAH) Programme (PIDA)	2 150,00	2012-2020
2	Smart Corridor Programme Phase 1(PIDA)	100,00	2012-2020
3	Dakar – Lagos Coastal Corridor (PIDA)	290,00	2012-2020
4	Dakar – Bamako – Ouagadougou- Niamey - Ndamena Multimodal Corridor (PIDA)	590,00	2012-2020
5	Abidjan – Ouagadougou – Bamako Multimodal Corridor (PIDA)	540,00	2012-2020
6	West African Joint Border Posts Programme	200,00	2012-2020
7	Nigeria-Cameroon Multinational Highways and Transport Facilitation Programme	455,00	2012-2020
8	Construction of the Trans Gambia Bridge	80,00	2012-2017
9	Construction of 3 bridges and Rehabilitation of approach roads on the Sierra Leone section of the Dakar- Abidjan Corridor.	122,00	2012-2020

N°	PROJECTS	Estimated Cost (millions US\$)	Implementation period
10	Construction of the Moa bridge on the border with Liberia	35,00	2012-2020
11	TAH5 Trans Sahelian Construction of Zinder-Nigeria Border Road and Koupela Piega-Fada Gourma Niger Border	60,00	2012-2020
4	RAILWAYS	33 344,00	
12	Constructions of 6,730 km of new rail links for 17 missing links	25 870,00	2014-2020
13	Rehabilitation of 1 641 km of existing railways	1 586,00	2014-2020
14	Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan Railway Link	5 888,00	2014-2020
	AIR TRANSPORT	825,00	
15	Single African Sky Phase 1(Design and Initial Implementation) (PIDA)	275,00	2012-2020
16	Yamoussoukro Decision Implementation (PIDA)	5,00	2012-2020
17	West Africa Air Transport Programme (PIDA)	420,00	2012-2020
18	Setting up a regional Aircraft Maintenance Facility	60,00	2012-2016
19	Setting up of a regional aircraft leasing company	40,00	2012-2016
20	Setting up a regional air transport database	20,00	2012-2014

N°	PROJECTS	Estimated Cost (millions US\$)	Implementation period
21	Enhancing Airports Infrastructure Equipment & Facilities in the region	5,00	2012-2016
MARITIME TRANSPORT		2 290,00	
22	West African Ports Upgrading Programme (PIDA)	2 140,00	2012-2020
23	Praia – Dakar – Abidjan (PIDA) Multimodal Corridor	150,00	2012-2020
TOTAL		41 081	
ICT			
	PROJECTS	ESTIMATIVE COST (million \$)	IMPLEMENTATION PERIOD
24	Conducive Environmental for ICT	130,00	Continues
25	ICT Terrestrial Connectivity	770,00	2015
26	Internet Exchange Points (IXP)	25,00	2018
27	ECOWAN	130,00	2016
28	SIGTEL	10,00	2015
29	E-Post	182,00	2020
TOTAL		1 247	

N°	PROJECTS	Estimated Cost (millions US\$)	Implementation period
ENERGY & WATER RESOURCES			
ENERGY			
	Energy Programme and Projects	Cost (Million \$)	Implementation period
30	WAPP Master Plan Projects for the production of electric energy (11 000 MW)	21 239,00	2012-2025
31	WAPP MASTER PLAN FOR THE INTERCONNECTION OF ELECTRICITY NETWORKS (6700 km)	6 500,00	2012-2020
32	Rural and Peri-urban Electrification in West Africa (Phase1) (5000 to 10,000 villages)	2 500,00	2012-2020
33	Implementation of the ECOWAS/UEMOA White Paper on Energy Access (49 000 localities)	12 700,00	2012-2030
34	Extension of the West African Gas Pipeline	2,00	2012-2020
35	Nigeria – Niger – Algeria Gas Pipeline	20 000,00	2012-2020
36	West African Energy Transmission Corridor	1 200,00	2012-2020
37	Programme of Assistance for the Establishment of National Electricity Sector Regulatory Institutions	4,00	2012-2020
Sub Total (ENERGY)		64 145,00	

N°	PROJECTS	Estimated Cost (millions US\$)	Implementation period
WATER RESOURCES			
38	FOMI Project	384,00	2021-2020
39	GOURBASSY Project	283,00	2021-2020
40	NOUMBIEL Project	400,00	2021-2020
41	IULLEMEDEN AQUIFER SYSTEM PROJECT	10,00	2021-2020
Sub Total (WATER)		1 077,00	
TOTAL (ENERGY & WATER)			
GRAND TOTAL		42 328,00	

LEGIBENIN

A